



**BUREAU SYNDICAL
ENERGIE**

DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Jeudi 24 septembre 2026, à 13h30, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOZE (VP)	Visio		
Karine ACCASSAT (VP)	Visio			Thierry BRUYERE-ISNARD (VP)		X	
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)		X	
Virginie BONNET FERRAND (VP)			X	Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)		X	
Edith MANTELIN (VP)	Visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)		X		Emma TALAGRAND	X		
Laetitia BOURJAT (VP)	X			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	Visio			Laetitia SAVEL	Visio		
Patricia CURTIUS			X	Gérard AMBERT		X	
Serge BERTHON	X						

Objet : Prolongation marché CVC 2021-2026

Monsieur le président rappelle au bureau syndical que Territoire d'Energie Ardèche porte actuellement un marché groupé pour la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation des collectivités ardéchoises. Ce groupement comporte 12 membres pour 138 sites sur le département de l'Ardèche.

L'objectif est de déployer le prochain marché d'exploitation chauffage à partir de la saison de chauffe 2027-2028 en intégrant de potentiels nouveaux membres au groupement.

Afin de préparer au mieux ce groupement, Territoire Energie Ardèche propose la prolongation de ce marché de 4 mois, initialement prévu pour 5 ans.

L'avenant portera sur les points ci-dessous :

- Le montant par lot demeure inférieur à 10% du montant initial
- Le montant de la prolongation est inférieur au seuil européen de procédure formalisée (182 798,16 € à 216 000 euros)
- Le périmètre des membres reste inchangé

Ce délai est nécessaire pour créer un marché uniquement d'entretien (P2 simple) du 01/01/2027 au 31/08/2027 afin s'assurer la transition vers le nouveau marché groupé de contrat d'exploitation maintenance (CPE Services) dont la date de démarrage est prévue au premier septembre 2027.

Pour rappel, ce type de marché permet de répondre aux enjeux du décret « tertiaire » : réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire.

L'ensemble des membres des 3 lots a donné leur accord pour cette prolongation avec signature d'un avenant.

Le président propose au bureau de valider cet avenant de prolongation dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous :

MEMBRES	Montant Marché Initial (à la signature)	Montant Marché Avenant 5 (5 ans +4 mois prolongation)	COMPARAISON SUR DUREE DU MARCHÉ avt 5 (+4 mois prolongation)	Montant 4 mois de prolongation
	TOTAL DUREE MARCHÉ	TOTAL DUREE MARCHÉ	POURCENTAGE par rapport à BASE	TOTAL DUREE 4 mois
TOTAL ARCHE AGGLO	507 776,05 €	513 453,29 €	1,12%	31 281,93 €
TOTAL ROIFFIEUX	151 967,41 €	139 310,62 €	-8,33%	10 699,19 €
TOTAL SAINT MARCEL LES ANNONAY	161 123,72 €	147 717,85 €	-8,32%	3 618,16 €
TOTAL LOT 1	820 867,17 €	800 481,76 €	-2,48%	45 600,27 €
TOTAL GUILHERAND GRANGES	1 032 040,52 €	1 032 541,64 €	0,05%	55 161,94 €
TOTAL EHPAD MARCEL COULET	193 056,10 €	190 131,29 €	-1,01%	8 733,90 €
TOTAL LA VOULTE	551 468,35 €	563 786,34 €	2,23%	0,00 €
TOTAL LOT 2	1 775 564,97 €	1 766 438,27 €	-0,61%	64 101,83 €
TOTAL ROCHIMAURE	106 986,05 €	127 987,37 €	19,63%	8 657,33 €
TOTAL CHOMERAC	223 990,10 €	220 182,32 €	-1,70%	10 289,37 €
TOTAL CAPCA	396 781,13 €	387 825,61 €	-2,26%	23 452,66 €
TOTAL ST JEAN LE CENTENIER	66 188,65 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
TOTAL SDE 07	12 974,85 €	15 717,17 €	21,60%	982,32 €
TOTAL VALS LES BAINS	359 500,90 €	376 481,92 €	4,72%	18 984,54 €
TOTAL VIVIERS	180 094,10 €	170 178,71 €	-5,51%	10 729,84 €
TOTAL LOT 3	1 346 475,78 €	1 296 373,10 €	-3,57%	73 096,06 €
TOTAL LOT 1-2-3	3 942 907,92 €	3 885 294,12 €	-1,46%	182 798,16 €

Le Bureau Syndical,
 Après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité,

- Décide de valider cette prolongation de marché d'un montant de 182 798.16 €HT
- Autorise le président de Territoire Energie Ardèche à signer l'avenant, Territoire Energie Ardèche étant membre du lot 3 de ce marché.

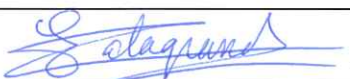
Fait et délibéré Le 24/09/2026
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,
 Patrick COUDENE

(Signature de Patrick Coudene)



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le _____ et de sa publication ou notification

Nom	Prénom	Présent oui/non	Signature
ALBERTI	Antoine	oui	
AMBERT	Gérard	Excuse	
ACCASSAT	Karine	Visio.	
BERTHON	Serge	OUI	
BONNET-FERRAND	Virginie	NON	
BOURJAT	Laetitia	oui	
BRESSO	Dominique	oui	
BRUYERE-ISNARD	Thierry	Excuse	
BULINGE	Jean-Paul	Oui	
COLL	Norbert	oui	
COUDENE	Patrick	oui	
CURTIUS	Patricia	NON	
FORTUNÉ	Philippe	Visio.	
MAISONNEUVE	Patrick	Excuse	
MANTELIN	Edith	Visio.	
PONSICH	Régis	Excuse	
POYET	Norbert	Excuse	
SAVEL	Laetitia	Visio.	
TALAGRAND	Emma	oui	
TASSAN-DIN	Bruno	oui	
THOULOUZE	Dorian	Visio.	
SABATIER	René	oui	

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 007-250700358-20260924-MDE20260929-DE